

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION - PHASE CANDIDATURES

ACCORD-CADRE DE TECHNIQUES
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION







Consultation relative à l'acquisition et à l'évolutivité
d'une machine de calcul pour le Mésocentre de
l'Université Paris-Saclay et ses partenaires

Date et heure limites de réception des candidatures :

Vendredi 30 Janvier 2026 à 12 :00

Université Paris-Saclay
9 rue Joliot Curie
Bâtiment Bouygues
91190 Gif Sur Yvette

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Consultation relative à l'acquisition et à l'évolutivité d'une machine de calcul pour le Mésocentre de l'Université Paris-Saclay et ses partenaires
	Mode de passation	Dialogue compétitif (Articles L. 2124-4 et R. 2161-24 et suivants du Code de la Commande Publique)
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commandes et avec Marchés Subséquents
	Délai de validité	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire Cependant, le groupement attributaire sera tenu de se transformer en Groupement Solidaire au moment de la notification du Marché Subséquent n°1
	Durée / Délai	7 ans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet et justification de la Consultation	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Déroulement de la consultation	5
2.2 - Délai de validité.....	5
2.3 - Forme juridique du groupement.....	5
2 - Calendrier Prévisionnel	5
3 - Composition du dossier de candidature	5
4 - Critères de sélection des candidats.....	6
. 4.1 - Sélection des candidatures	6
. 4.2 - Limitation du nombre de candidats	7
5- Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
5.1 - Transmission électronique	7
5.2 - Transmission sous support papier	9
6- Dispositions relatives au Dialogue	9
6.1 - Déroulement du dialogue	9
6.2 - Confidentialité du dialogue	9
. 7 - Renseignements complémentaires	9
7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet et justification de la Consultation

La présente consultation a pour objet la sélection des candidats admis à participer à la phase de Dialogue Compétitif. Le recours au Dialogue Compétitif se justifie par la **complexité technique** de l'objet du marché (architecture HPC sur mesure, intégration sur le site IDRIS, contraintes environnementales strictes, et la nécessité d'un Accord-Cadre évolutif sur 7 ans) rendant impossible l'établissement d'un cahier des charges précis sans dialogue préalable.

La présente consultation vise à l'acquisition initiale et à l'évolutivité d'une machine de calcul haute performance (HPC) pour le Mésocentre mutualisé (Université Paris-Saclay, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, Maison de la Simulation), remplaçant l'équipement existant. La machine est destinée à divers domaines de la simulation numérique et de l'intelligence artificielle.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : le dialogue compétitif. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-4, R. 2124-5 et R. 2161-24 à R. 2161-31 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec UN maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 à 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : La complexité technique, le caractère innovant de l'équipement (Supercalculateur HPC), l'impossibilité d'établir un cahier des charges précis, le caractère évolutif du besoin et l'objectif d'amortissement et de maintenance de la machine de calcul sur sa durée de vie complète sont les raisons qui fondent le choix de la procédure de dialogue compétitif et qui en font la seule procédure permettant à l'Université Paris-Saclay de coconstruire la solution technique optimale tout en maîtrisant les risques liés à l'intégration, à la performance et aux contraintes environnementales du site..

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
30211100-2	Superordinateur
30211000-1	Unité centrale de traitement
30233100-2	Unités de mémoire
30211400-5	Configurations informatiques
50312000-5	Maintenance et réparation de matériel informatique
48000000-8	Logiciels et systèmes d'information

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle l'attributaire sera choisi.

2.2 - Délai de validité

Le délai de validité des plis contenant les candidatures est fixé à 180 jours à compter de la date limite de leur réception.

2.3 - Forme juridique du groupement

Les candidats sont libres de se présenter sous la forme de groupement de leur choix (conjoint ou solidaire). **Cependant, le groupement attributaire sera tenu de se transformer en Groupement Solidaire au moment de la notification du Marché Subséquent n° 1**, en raison de la nature critique de la prestation et des exigences de maintenance sur 7 ans.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2 - Calendrier Prévisionnel

Le calendrier est indicatif et sera précisé tout au long du Dialogue Compétitif.

Phase	Dates Jalons	Date prévisionnelle
Phase Candidature	Date Limite de Réception des Candidatures (DLRO)	30/01/2026
Phase Dialogue	Envoi des Invitations au Dialogue	27/02/2026
Phase Offre Finale	Date Limite de Réception des Offres Finales (Indicatif)	24/07/2026
Attribution	Notification du Marché Subséquent n° 1	Fin Novembre 2026

3 - Composition du dossier de candidature

Pour la phase de candidature, chaque candidat et membre du groupement, le cas échéant, aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique pour justifier de ses capacités et de sa qualité :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, le cas échéant	Non
Justificatif des pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles pour s'assurer que le candidat a une assise financière suffisante et nécessaire pour un marché subséquent de 2,5 M€ HT et ses évolutions ainsi que la gestion d'un marché global sur 7 ans.	Oui
Preuve d'une assurance en cours de validité (responsabilité civile professionnelle).	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales des prestations similaires (fourniture de supercalculateurs HPC), effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date, le destinataire (public/privé) et un bref descriptif du système (nombre de cœurs, présence de GPU, stockage, réseau d'interconnexion). Le candidat devra notamment justifier de références d'intégration dans des environnements de salles blanches complexes (refroidissement par eau, portes froides actives, contraintes d'implantation).	Oui

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Description des outils de gestion de la qualité utilisés (ex : certifications ISO 9001, procédures de support, démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises - RSE etc.).	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4 - Critères de sélection des candidats

. 4.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Expérience et Références Similaires (pertinence des références, expérience en HPC (machine de calcul + stockage + réseau et capacité à intégrer des technologies mixtes CPU/GPU) et en maintenance longue durée (supérieure à 3 ans).	45.00
2-Capacités Techniques et Moyens Humains : Appréciation des moyens humains dédiés (équipe d'intégration, support) et de l'expertise technique des intervenants.	35.00
3-Capacités Économiques et Financières : Évaluation de l'assise financière et de la solidité du candidat ou du groupement pour garantir la bonne exécution d'un marché sur 7 ans (au regard du chiffre d'affaires minimum exigé).	20.00

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à 5 jours.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents précités.

NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois au candidat sélectionné.

. 4.2 - Limitation du nombre de candidats

Le nombre minimal de candidats admis à participer au dialogue est fixé à 3. Le nombre maximal est fixé à 8.

L'Université se laisse la possibilité de faire évoluer les nombres minimum et maximum ci-dessus en fonction des plis recevables reçus.

5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

5.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Pour chaque phase de la procédure, le pli doit contenir les pièces définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Université Paris Saclay
DPAM
Bât 440
Rue des Adèles
91400 Orsay

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

Transmission possible à l'adresse mail suivante : service.marches@universite-paris-saclay.fr

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Les fournisseurs candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le DCE.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- Un fichier contenant les éléments et pièces de la candidature

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 200 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

5.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

6- Dispositions relatives au Dialogue

6.1 - Déroulement du dialogue

Les candidats sélectionnés seront invités à participer au Dialogue Compétitif, lequel se déroulera en plusieurs cycles de réunions individuelles et successives.

Lors du dialogue tous les éléments de l'offre pourront faire l'objet de discussions, néanmoins certains thèmes particuliers seront précisés.

Les thèmes de discussion (Architecture, Intégration, Services/Prix) seront précisés dans l'invitation.

6.2 - Confidentialité du dialogue

Les candidats sont tenus à la plus stricte confidentialité. L'Acheteur s'engage à ne pas divulguer les solutions, architectures ou informations confidentielles des autres participants.

7 - Renseignements complémentaires

7.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.